



A M B R O I S E
B O U T E I L L E
E T A S S O C I E S

CERTIFICAT CLÉA®



REAMENAGEMENT DU
REFERENTIEL ET DES REGLES DE
MISE EN ŒUVRE DU CLÉA

Note de cadrage

Le rôle des jurys

18 juillet 2017, N/Réf. : 1710.7

Les jurys, un rôle cadre dans le dispositif CléA

► 3 composantes dans le rôle des jurys



Le socle minimal du rôle de jury

① Le cœur du rôle de jury : la délivrance de la certification CléA

⇒ Le rôle attendu du jury :

- Vérifier la conformité des dossiers soumis en jury
- Valider sur la plateforme CléA les dossiers dans des délais aussi courts que possible, en fonction des moyens du jury
- Signer les certificats
- Transmettre le parchemin officiel aux candidats
- Statuer sur les dossiers sur lesquels apparaît un doute ou une difficulté.

⇒ Les engagements du Copanef envers les jurys

- **Renforcer au cours des prochains mois l'automatisation de l'enregistrement des certificats** sur la plateforme, pour limiter la mobilisation des moyens humains des jurys sur ce rôle administratif et ne plus mobiliser de moyens financiers des jurys.
 - * la conformité administrative des dossiers sera validée automatiquement par la plateforme ;
 - * la signature des représentants des jurys pourra être numérisée ;
 - * l'édition du certificat sera automatisée sur la plateforme dès lors que le jury aura validé paritairement le dossier sur la plateforme, par groupes de dossiers et non plus dossier par dossier ;
 - * L'envoi du parchemin est de la responsabilité de l'organisme certificateur.
- Les jurys n'auront donc à terme plus qu'à **valider les dossiers en ligne.**

Les rôles souhaitables du jury

② Se positionner en garant et accompagnateur du développement de la certification

⇒ **Le(s) rôle(s) souhaitable(s) du jury :**

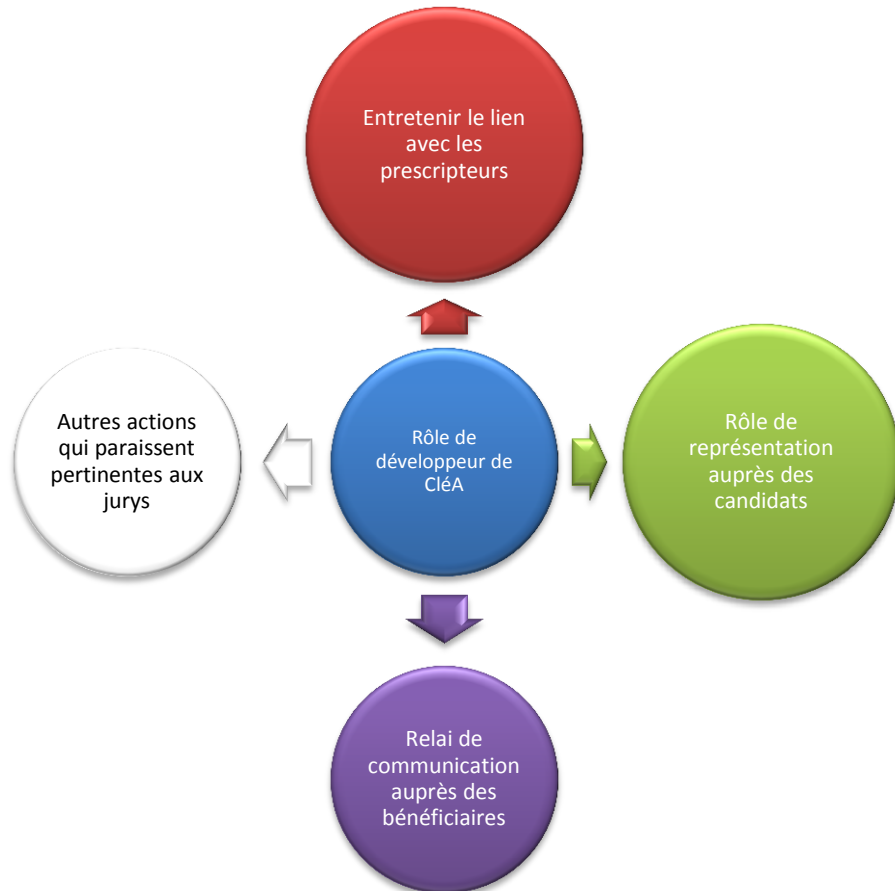
- **Contrôler** aléatoirement des dossiers : vérifier que tout est conforme à la règle de mise en œuvre de CléA
- **Suivre** le dispositif : les volumes de CléA obtenus, les publics concernés, etc.
- **Apprécier qualitativement le fonctionnement global** du dispositif CléA dans le périmètre du jury (et non pas d'un rôle d'audit des évaluateurs)
- **Apporter au Copanef une appréciation qualitative et politique de CléA**, issue de la vision de terrain des Partenaires Sociaux sur le dispositif :
 - répond-il à un besoin ? ;
 - appréciation de la cible ;
 - apport en termes de politique de l'emploi, et articulation avec les autres dispositifs existants ;
 - suggestions d'évolutions ;
 - etc.
- **Faire remonter** au Copanef d'éventuels **dysfonctionnements** du dispositif CléA
- **S'assurer que l'offre** en évaluation et en formation **répond aux besoins** (pour le périmètre du jury : région, branche, etc.)
- **Être force de proposition auprès du Copanef** : pour soumettre et diffuser des bonnes pratiques, envisager des ajustements du dispositif, etc.

⇒ **Les engagements du Copanef envers les jurys**

- **Informier voire former les jurys** sur les **méthodes d'évaluation** des candidats pour les OE habilités par le COPANEF
- Donner aux jurys **davantage de visibilité** sur les résultats détaillés d'évaluation(s) et l'éventuel parcours de formation dans le dossier du candidat sur la plateforme
- **Poursuivre l'animation du réseau**, de l'écoute des remontées des jurys, de communication interne (auprès des acteurs) et externe, etc.

③ Accompagner le développement de CléA

⇒ Le(s) rôles souhaitable(s) du jury :



- **Entretien le lien avec les prescripteurs** : prise de contact, information, et éventuellement partenariats avec des prescripteurs régionaux/nationaux pour favoriser plus de coordination, et in fine d'engagements de parcours CléA.

Il peut par exemple s'agir d'acteurs comme :

- Pôle Emploi, l'APEC, les acteurs de l'emploi en général ;
- les OPCA ;
- les réseaux d'évaluateurs et de formation habilités (nationaux, locaux, de branche) ;
- les Conseil Régionaux ;
- les CARIF-OREF ;
- les délégations de l'ANLCI ;
- les FONGECIF ;



- acteurs habilités sur le CEP ;
- etc.
- **Rôle de représentation auprès des candidats** : si les membres du jury le souhaitent, ils peuvent éventuellement à participer les remises de diplômes.
- **Relai de communication auprès des bénéficiaires** :
 - en relayant les supports d'informations dans les organisations d'employeurs et de salariés dont relèvent les membres des jurys, dans les entreprises, etc. ;
 - ou éventuellement, en participant à des actions conduites par d'autres acteurs (prescripteurs, etc.) pour expliquer les avantages de CléA.